

# CONCOURS D'ACCÈS À L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

## SESSION 2023-1

### RAPPORT DU JURY

La session de printemps 2023 des concours d'accès à l'Institut régional d'administration (IRA) de Bastia s'est déroulée de manière pleinement satisfaisante.

Les membres du jury tiennent à exprimer leurs chaleureux remerciements à l'équipe de l'IRA de Bastia, qui a mis en place comme les années précédentes une organisation hors pair, et leur a apporté un soutien sans faille. Ces remerciements s'adressent tout particulièrement à Christel Virgitti et Didier Grassi, en charge des concours. Leur professionnalisme et leur disponibilité ont permis aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions, et aux membres du jury de travailler dans un cadre sécurisé et très serein.

En tant que présidente du jury, je tiens également à remercier les membres du jury pour leur engagement, leur rigueur, leur attention aux candidats, leur souci du collectif .

#### 1) Le jury

Comme lors des sessions précédentes, les commissions ont été composées avec l'objectif :

- D'un équilibre entre femmes et hommes
- D'une diversité d'expérience et d'appartenance à des administrations et univers professionnels différents (administrations centrales, services déconcentrés de l'État, établissements publics d'enseignement, collectivités territoriales) au sein desquels les attachés d'administration de l'État sont susceptibles d'exercer.

Tous les membres du jury ont participé à une formation permettant d'harmoniser les pratiques d'évaluation et de renforcer la cohérence des approches, avec le souci constant d'assurer aux candidats une équité de traitement et de prévenir des situations potentiellement difficiles. Cette formation a été l'occasion d'échanges très fructueux entre la formatrice, les membres de jurys expérimentés et les plus récents, qui ont contribué au déroulement professionnel et harmonieux des épreuves orales tout comme à la collégialité des approches.

Les temps de concertation entre membres du jury en amont et pendant l'épreuve orale ont été très précieux , et ont permis une vision partagée des attendus de l'épreuve et de son évaluation.

Les futurs candidats trouveront dans ce rapport du jury, comme dans les précédents, des constats et recommandations sur lesquelles ils pourront s'appuyer dans le cadre des prochaines sessions.

## 2) Le déroulement des épreuves

Les deux épreuves écrites d'admissibilité (cas pratique et questionnaire à choix multiple) se sont tenues, pour les concours des différents IRA, le 22 mars 2023.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée à Bastia entre le 05 et le 08 juin 2023. 14 auditions ont eu lieu en visioconférence depuis des locaux administratifs (préfectures, académie, haut-commissariat) pour des candidats ultramarins, ou bénéficiant d'un certificat médical *ad hoc* ; elles se sont déroulées dans des conditions techniques et d'échange entre candidats et membres du jury satisfaisantes.

**77 postes étaient proposés : 39 postes pour le concours externe, 30 postes pour le concours interne et 8 postes pour le 3<sup>e</sup> concours.**

### 2.1- Les épreuves écrites d'admissibilité :

- **Déroulement**

Les épreuves écrites se sont parfaitement déroulées, avec l'appui des centres d'examen métropolitains et ultramarins.

- **Candidatures**

Le nombre de candidats inscrits est légèrement en baisse par rapport aux concours précédents, pour les trois concours, avec 1179 inscrits contre 1237 candidats à la session de printemps 2022 (1194 candidats à la session 2022-2).

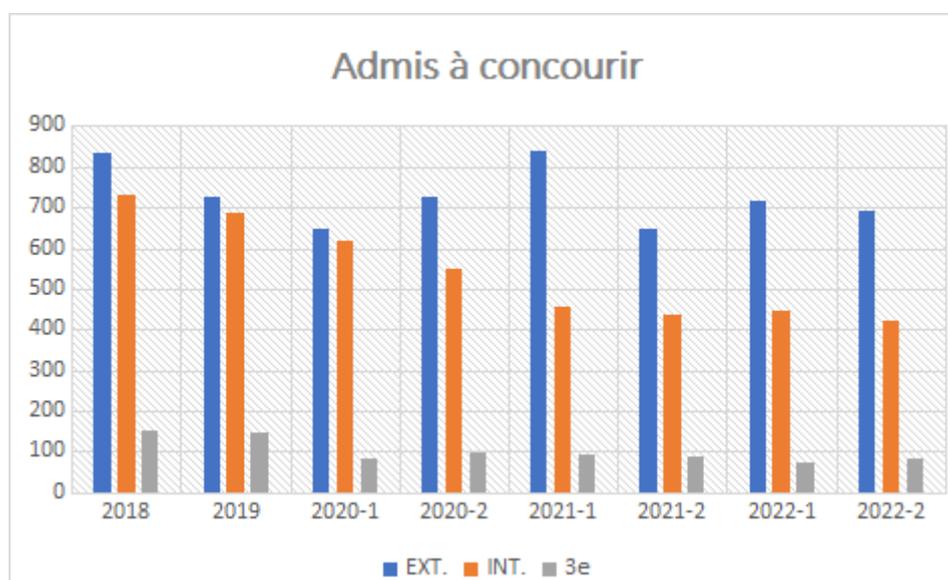
=> Pour le concours externe, 712 candidats ont été admis à concourir, soit une très légère diminution (718 à la session 2022-1)

=> Pour le concours interne, 397 candidats ont été admis à concourir, soit une diminution de 11 % (446 candidats pour la session 2022-1), renouant avec le mouvement de baisse continue effectif depuis 2018 qui interroge l'ensemble des administrations publiques sur les perspectives de promotion de la mobilité et les leviers d'évolution de carrière de leurs agents de catégorie B et C.

=> S'agissant du 3<sup>ème</sup> concours, la légère baisse de candidats précédemment constatée se constate également à cette session (70 admis à concourir, soit 3 de moins qu'à la session précédente).

Si, comme à chaque session le nombre de candidats inscrits à l'IRA de Bastia reste inférieur à celui des autres IRA (1179 candidats admis à concourir à l'IRA de Bastia ; 1550 en moyenne par IRA), le ratio présents /admis à concourir (52, 95 %) progresse assez fortement (45,05 % à l'IRA de Bastia lors du précédent concours) et reste supérieur au taux de 38,53 % constaté pour tous les IRA. Cela augmente *de facto* le taux de sélectivité, chaque établissement offrant le même nombre de postes. L'IRA de Bastia reste, à cette session, le plus sélectif des cinq IRA, avec 8,10 candidats présents aux épreuves d'admissibilité pour 1 poste (9, 7 pour le concours externe, 7 pour le concours interne et 4, 8 pour le 3<sup>ème</sup> concours).

<b>Données statistiques des 3 concours d'entrée à l'IRA de Bastia Session 2023-1</b>			
	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>3<sup>e</sup> concours</b>
<b>Nombre de postes offerts</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de candidats admis à concourir</b>	<b>712</b>	<b>397</b>	<b>70</b>
<b>Nombre moyen de candidats admis à concourir par IRA (moyenne des 5 IRA)</b>	<b>933.40</b>	<b>459</b>	<b>83.80</b>
<b>Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité</b>	<b>377</b>	<b>209</b>	<b>38</b>
<b>Ratio admis à concourir/présents IRA de Bastia</b>	<b>52,95%</b>	<b>52,64%</b>	<b>54,29%</b>
<b>Ratio admis à concourir/présents pour les 5 IRA</b>	<b>41,87%</b>	<b>46,71%</b>	<b>43,44%</b>
<b>Taux de sélectivité IRA de Bastia (nombre de candidats pour 1 poste)</b>	<b>9,7</b>	<b>7</b>	<b>4,8</b>



- **Résultats des 3 concours**

**Pour le concours externe :**

68 candidats ont obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 77.91 points (soit 11.13/20 de moyenne).

=> 126 candidats ont été déclarés admissibles. 106 se sont présentés à l'oral. 39 ont été déclarés admis. 5 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire.

**Pour le concours interne :**

71 candidats ayant obtenu une note éliminatoire au QCM n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 63.02 points (soit 9/20 de moyenne). 89 candidats ont été déclarés admissibles. 86 se sont présentés à l'oral. 30 ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 4 noms. Une copie de l'épreuve de cas pratique a été écartée pour cause de rupture d'anonymat, entraînant l'élimination d'un candidat

**Pour le 3<sup>e</sup> concours :**

11 candidats ayant obtenu une note éliminatoire au QCM ou à la première épreuve n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 67.09 points (soit 9,58/20 de moyenne). 22 candidats ont été déclarés admissibles. 21 se sont présentés à l'oral. 8 ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 1 nom.

<b>Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2023-1</b>			
<b>Résultats</b>			
	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>3<sup>e</sup> concours</b>
<b>Nombre de candidats admis à concourir</b>	<b>712</b>	<b>397</b>	<b>70</b>
<b>Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité</b>	<b>377</b>	<b>209</b>	<b>38</b>
<b>Nombre de candidats admissibles</b>	<b>126</b>	<b>89</b>	<b>22</b>
<b>Barre d'admissibilité</b>	<b>77,91 points (Soit 11,13/20)</b>	<b>63,02 points (Soit 9/20)</b>	<b>67,09 points (Soit 9,58/20)</b>
<b>Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission</b>	<b>106</b>	<b>86</b>	<b>21</b>
<b>Barre d'admission</b>	<b>188,75 (Soit 13,48/20)</b>	<b>163,46 (Soit 11,67/20)</b>	<b>165,09 (Soit 11,79/20)</b>
<b>Nombre de candidats admis en liste principale</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

- **Appréciations du jury :**

- **L'Épreuve de cas pratique**

«La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'État. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée. La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel» (article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019).

Le sujet consistait en la rédaction par le chef du service chargé de l'instruction des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports d'une note à l'attention du préfet présentant un plan d'urgence pour fluidifier la délivrance des titres, aux délais en forte augmentation. Cette note devait préciser les engagements de l'État pour accélérer le process, les axes à décliner par les mairies pour contribuer à la fluidification, et comporter 2 annexes en appui, choisies parmi 4 propositions.

Un seul cas de rupture d'anonymat a été constaté, pour le concours interne, provoquée par l'identité du candidat (« affaire suivie par »). Le jury a considéré qu'il y avait bien rupture d'anonymat.

=> Le jury rappelle que l'apposition de signes distinctifs dans une copie entraîne l'élimination des candidats, comme indiqué dans la première page de l'énoncé : « *il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie (exemples non limitatifs : identité, initiales, n° de candidat ou d'anonymat, lieu du centre d'épreuves, signature)* ».

Cette épreuve, commune aux trois concours, a été évaluée selon des modalités légèrement différenciées selon les catégories de candidats, conformément aux grilles d'évaluation en ligne sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/attentes-jury>.

=> Les meilleures copies présentent :

- une bonne lecture et compréhension du sujet, qui n'était pas d'une grande difficulté sur ce concours
- une note synthétique complète, une analyse structurée des enjeux, du diagnostic, et les pistes proposées, et une suite logique des idées, au plan lisible et clair
- une attention à la syntaxe et à l'orthographe
- un recul du candidat, qui évite la paraphrase et présente des éléments d'analyse pertinents.

Les notes opérationnelles, au regard d'une prise de décision, ont été particulièrement appréciées. Les copies proposant des annexes cohérentes (ce qui est loin d'être le cas pour une majorité de copies) et opérationnelles ont été valorisées. A contrario, un nombre trop important de copies néglige cette partie de l'épreuve, qui ne doit pas constituer une variable d'ajustement.

### **Concours externe**

Sur 377 copies : 232 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (61,54%), dont 42 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (11,14%). 143 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (37,93%). 2 ont obtenu une note inférieure à 5 (0,53%). La meilleure note est 17,75/20 (avant péréquation).

### **Concours interne**

Sur 209 copies : 117 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (55.98%), dont 9 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (4,30%). 104 ont obtenu une note entre 5/20 et 10/20 (49.76 %). Une copie a obtenu une note inférieure à 5. La meilleure note est 15,75/20 (après péréquation).

### 3<sup>e</sup> concours

Sur 38 copies : 25 ont obtenu une note supérieure à 10 (65.79%). 12 ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 (31.58%). Deux copies ont obtenu une note inférieure à 5. La meilleure note est 15,50/20.

<b>Épreuve de cas pratique – Session 2023-1</b>			
	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>3<sup>e</sup> concours</b>
<b>Nombre total de copies</b>	<b>377</b>	<b>209</b>	<b>38</b>
<b>Copies ayant obtenu plus de 10/20</b>	<b>232</b>	<b>117</b>	<b>25</b>
<b><i>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</i></b>	<b>42</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
<b>Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20</b>	<b>143</b>	<b>104</b>	<b>12</b>
<b>Copies ayant obtenu moins de 5/20</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Meilleure note</b>	<b>17,75</b>	<b>15,75</b>	<b>15,50</b>
<b>Moyenne sur 20 (tous les candidats)</b>	<b>10,89</b>	<b>10,25</b>	<b>10,79</b>
<b>Moyenne sur 20 (candidats classés)</b>	<b>11,31</b>	<b>10,54</b>	<b>11,54</b>
<b>Moyenne sur 20 (candidats non classés)</b>	<b>8,94</b>	<b>9,69</b>	<b>8,68</b>

### Recommandations aux candidats :

- L'exercice de cas pratique permet d'évaluer le positionnement en situation professionnelle du candidat dans des fonctions de cadre administratif, en réponse à une commande précise, sa capacité à identifier les enjeux et à être force de proposition, au-delà de l'exercice de synthèse. La note doit reposer sur l'analyse des enjeux du sujet par les candidats, et la formulation de pistes d'action, en évitant la paraphrase voire la copie de passages entiers des documents fournis.

- Pour cette épreuve écrite, la maîtrise du temps est un paramètre indispensable à mieux appréhender dans la préparation, afin d'éviter de rendre une copie déséquilibrée.
- Une présentation aérée, une écriture lisible, une ponctuation adaptée sont essentielles pour faciliter la compréhension du fond, et l'attention des candidats portée à l'orthographe et la syntaxe devrait être un souci qui doit être constant chez des candidats qui aspirent à des fonctions de cadre.
- Les annexes (ou leur absence) laissent trop souvent le sentiment que le candidat les néglige ou manque de temps, ce qui impacte fortement la note finale de la copie. Les candidats sont invités à veiller à leur rédaction et leur cohérence.

### ➤ **Le questionnaire à choix multiples**

*« La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation. Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. Le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I » (article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019).*

Pour la session 2023-1, l'épreuve de QCM comportait 118 questions (deux questions ayant été neutralisées), ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 60 questions ;
- Finances publiques : 20 questions ;
- Questions européennes : 19 questions ;
- Culture numérique : 19 questions.

Considérant, lors de sessions précédentes, le fort taux d'élimination de candidats n'obtenant pas une note égale ou supérieure à 5/20 à cette épreuve, le barème du QCM a été modifié en 2021 : bonne réponse +1 point, abstention 0 point, mauvaise réponse : - 0,5 point (au lieu de -1 point précédemment). Une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Ces informations ont fait l'objet d'une note de cadrage, mise en ligne sur le portail de la fonction publique.

Le jury note toutefois un nombre important de notes éliminatoires à l'épreuve de QCM, en progression forte par rapport à l'an dernier, qui interroge sur la maîtrise d'un socle minimal de connaissances administratives et institutionnelles des candidats à des fonctions de cadre A de l'administration.

### Concours externe

Sur 377 copies, 103 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (27,32%), 211 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (55,97%). 66 copies ont obtenu une note inférieure à 5/20 et n'ont donc pas été classées (17,50%, pour 8, 16 % en 2022)). La meilleure note est 14,92/20.

### Concours interne

Sur 209 copies : 18 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (8,61%). 138 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (66,02%). 71 ont obtenu une note inférieure à 5 et n'ont donc pas été classées (33,97% pour 22 % en 2022). La meilleure note est 13,05/20.

### 3<sup>e</sup> concours

Sur 38 copies : 5 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (13,16%). 27 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (71,05%). 9 ont obtenu une note inférieure à 5/20 (23,68% pour 12,5 % en 2022) et n'ont donc pas été classées. La meilleure note est 14,24/20.

<b>Épreuve de questionnaire à choix multiples</b>			
	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>3<sup>e</sup> concours</b>
<b>Nombre total de copies</b>	<b>377</b>	<b>209</b>	<b>38</b>
<b>Copies ayant obtenu plus de 10/20</b>	<b>103</b>	<b>18</b>	<b>5</b>
<b>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20</b>	<b>244</b>	<b>138</b>	<b>27</b>
<b>Copies ayant obtenu moins de 5/20</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>9</b>
<b>Pourcentage des copies non classées</b>	<b>17,77 %</b>	<b>33,97%</b>	<b>23,68%</b>
<b>Meilleure note</b>	<b>14,92</b>	<b>13,05</b>	<b>14,24</b>
<b>Moyenne sur 20 ( tous les candidats)</b>	<b>7,92</b>	<b>6,23</b>	<b>6,84</b>
<b>Moyenne sur 20 (candidats classés)</b>	<b>8,86</b>	<b>7,55</b>	<b>7,85</b>
<b>Moyenne sur 20 (candidats non classés)</b>	<b>3,57</b>	<b>3,66</b>	<b>4,06</b>

L'épreuve de questionnaire à choix multiples permet d'évaluer un socle minimal de connaissances, reflet de l'expérience acquise en formation initiale ou au cours du parcours professionnel, et d'une préparation au concours qui témoigne d'un intérêt pour la fonction et l'action publiques.

Le jury constate que les taux de bonnes réponses, qui s'étaient améliorés en 2021 et 2022 par rapport aux sessions précédentes diminuent, témoignant de lacunes des candidats, tout particulièrement sur les questions budgétaires et financières ainsi que sur les questions européennes.

### **Recommandations du jury :**

=> Le jury encourage les candidats à travailler ces questions qui seront essentielles dans leur environnement de travail.

=> Il réaffirme la nécessité de préparer et réviser l'épreuve de QCM, la seule expérience professionnelle et les connaissances supposées n'étant pas suffisantes pour l'aborder. La connaissance des quatre domaines proposés – culture administrative et juridique, finances publiques, questions européennes et culture numérique – est indispensable pour appréhender pleinement les exigences requises pour exercer les fonctions d'attaché d'administration de l'État.

## **2) L'Épreuve orale d'admission**

24 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral (20 pour le concours externe, 3 pour le concours interne, 1 pour le 3<sup>e</sup> concours), les résultats d'autres concours venant d'être publiés (concours d'inspecteur des finances publiques notamment). 3 candidats n'ont pas jugé utile de prévenir le jury et le service des concours de leur absence. Le jury s'est interrogé sur les motivations des candidats admissibles qui ne se sont pas présentés à l'oral : principalement, pour les candidats au concours externe, ce sont des réussites à d'autres concours (contrôleur et inspecteur DGFIP), ou des contrats à durée indéterminée.

On note également, pour les autres concours, une justification pour des raisons familiales ou pour la réussite aux examens professionnels de catégorie A.

### **Concours externe**

126 candidats étaient admissibles, 106 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 19,74/20 ; la note la plus basse est 3/20. La moyenne est de 12,10/20.

73 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (soit 68,87 %), dont 26 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (24,53 %). 33 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (soit 31,13%).

### **Concours interne**

89 candidats étaient admissibles. 86 candidats se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 18,30/20 ; la note la plus basse est 4,74/20. La moyenne est de 10,59/20.

41 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (47,67 %), dont 14 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (16,28 %). 45 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (52,32 %).

### **3<sup>e</sup> concours**

22 candidats étaient admissibles. 21 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée est 18/20. La note la plus basse est 7/20. La moyenne est de 11,90/20.

13 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (61,90 %), dont 6 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20 (28,57 %). 8 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (38,09 %).

<b>Épreuve d'admission (entretien avec le jury)</b>			
	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>3<sup>e</sup> concours</b>
<b>Nombre de candidats admissibles</b>	<b>126</b>	<b>89</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de candidats présents</b>	<b>106</b>	<b>86</b>	<b>21</b>
<b>Notes au-dessus de 10/20</b>	<b>73</b>	<b>41</b>	<b>13</b>
<b><i>Dont notes égales ou supérieures à 15/20</i></b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>6</b>
<b>Notes inférieures à 10/20</b>	<b>33</b>	<b>45</b>	<b>8</b>
<b><i>Dont notes inférieures à 5/20</i></b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Note la plus élevée (sur 20)</b>	<b>19,74</b>	<b>18,30</b>	<b>18</b>
<b>Note la plus basse (sur 20)</b>	<b>3</b>	<b>4,74</b>	<b>7</b>
<b>Moyenne (sur 20)</b>	<b>12,10</b>	<b>10,59</b>	<b>11,90</b>

L'épreuve orale permet d'évaluer les capacités des candidats en termes de positionnement et d'aptitudes managériales, dans une séquence de présentation, d'entretien et de mises en situations. Au-delà des questions précises de connaissances, cette épreuve permet de montrer des capacités à présenter un point de vue, à argumenter, à se positionner dans un environnement de travail, en interaction avec toutes les parties prenantes.

Pour les 3 concours, les membres du jury ont veillé à accueillir et mettre à l'aise les candidats, afin qu'ils puissent participer à l'épreuve dans de bonnes conditions, tout en précisant au départ le déroulé de l'épreuve et son timing.

Le jury a également veillé à maintenir une égalité de traitement entre les candidats et à décliner des règles identiques pour chacun (respect du temps de présentation ; équilibre des questions portant tant sur le parcours, que sur les connaissances ou le projet professionnel; fin des échanges à l'issue des 30mn).

### **Évaluation du Jury et recommandations :**

#### ***Concours externe***

Le jury souligne le niveau général correct des candidats au concours externe, même s'il recouvre de vraies disparités. La plupart des candidats étaient préparés à l'épreuve, connaissaient les fondamentaux et étaient en mesure de présenter un projet professionnel réfléchi. Les candidats ont très majoritairement respecté les 5 minutes de présentation.

Le jury a toutefois noté des lacunes notamment sur la gestion financière de l'État (PLF). Un certain nombre de candidats ont également plus de mal à prendre de la hauteur et à se positionner véritablement comme futur attaché.

Parmi les candidats, aux côtés de vrais externes, un certain nombre sont déjà en poste dans une administration, ou ont pu y acquérir une expérience, sans toujours montrer une connaissance suffisante des univers professionnels où ils ont pu exercer. A titre d'exemple, les candidats ayant effectué un stage en préfecture ou en administration territoriale ne parviennent pas toujours à préciser les missions de chaque organisation, encore moins leur articulation.

Beaucoup de candidats ont parfois du mal à se projeter sur l'après IRA. Une grande partie des candidats ont une formation initiale dans le domaine juridique. Même s'il peut être difficile pour un candidat du concours externe de se projeter sur l'ensemble des missions proposées à la sortie de l'IRA, il conviendrait de s'intéresser à l'ensemble des postes offerts .

Les mises en situation professionnelle proposées s'inscrivent la plupart du temps dans une problématique à dégager afin de pouvoir comprendre l'enjeu de la situation et d'y répondre de manière adéquate (grands principes du service public, droits et obligations des fonctionnaires, management ...) Les réponses attendues ne sont pas forcément uniques mais doivent faire preuve d'affirmation, de bon sens et de réalisme, sans posture théâtrale excessive, ni formule stéréotypée .

Quelques candidats ont pu se démarquer par l'excellence de leur parcours, de leur présentation et la réflexion qui les avaient amenés à définir leur projet professionnel.

#### **Recommandations du jury**

=> Pour réussir l'épreuve, les candidats doivent faire preuve de motivation, comprendre ce qu'est l'IRA et les métiers qui sont proposés à l'issue de la scolarité, dans les différents

univers - notamment s'intéresser aux postes offerts au sein du ministère de l'Éducation Nationale- et mûrir leur projet professionnel.

=> Le jury leur recommande d'approfondir leur connaissance générale de l'organisation des services de l'État et des grandes politiques publiques.

=> La capacité des candidats à adopter une posture de cadre repose sur une réflexion de candidat sur le rôle d'encadrant, et le fait d'assumer un positionnement. Certains candidats ont tendance à être trop timides lorsque le jury tente de les questionner sur leur opinion sur une réforme par exemple, afin d'apprécier son raisonnement.

### *Concours Interne :*

Le jury a constaté des disparités de niveau et de préparation des candidats. Si certains disposent d'une vision claire de leur métier et envisagent leur avenir dans la fonction publique avec lucidité, d'autres - trop nombreux- ne semblent pas s'être interrogés sur le sens de leur démarche ou sur les enjeux auxquels l'État et ses politiques publiques sont confrontés.

La plupart des candidats ont bien préparé leur présentation, en respectant le temps imparti de cinq minutes, dans une forme généralement classique, permettant d'évoquer les études, les expériences professionnelles et les motivations.

A côté d'excellentes candidatures, de trop nombreux candidats présentent toutefois des lacunes en termes de connaissances administratives générales, de politiques publiques, dans des domaines relevant pourtant de leur activité ou revendiqués dans leur présentation ou leur projet professionnel (budget et finances publiques, droit administratif, politique publique visée, achat public). De même, trop souvent, l'actualité administrative n'est pas maîtrisée et certains candidats ne semblaient pas en mesure de resituer leur activité professionnelle dans la perspective de leur propre ministère ou organisation, ou de la politique publique qu'elle contribue à mettre en œuvre.

La méconnaissance des politiques publiques, y compris celles qui relèvent de l'environnement professionnel connu des candidats, ou des métiers interrogent le jury à la fois sur les formations suivies, et sur la maturité et la motivation du projet professionnel. Le positionnement comme attaché d'administration doit également amener les candidats admis ou non à s'interroger sur les valeurs du service public, trop peu connues, comme les règles déontologiques ou éthiques du futur fonctionnaire de catégorie A.

La mobilité mériterait également d'être mieux intégrée dans les objectifs des candidats.

Les candidats s'intéressent trop peu aux environnements professionnels dans lesquels ils sont susceptibles d'être affectés à la sortie de l'IRA. C'est notamment le cas de l'éducation nationale, qui propose de nombreux postes, et dont la majeure partie des candidats n'a pas su évoquer ni l'actualité ni le fonctionnement. Trop de candidats ont une vision imparfaite voire faussée, des fonctions d'attaché et ne sont pas préparés à la diversité des postes proposés.

Le jury n'attend pas des candidats qu'ils connaissent tous les textes législatifs et réglementaires, le détail de la comptabilité publique ou des politiques publiques en œuvre, mais qu'ils montrent leur capacité à inscrire un sujet dans un contexte plus général, à faire le lien avec d'autres thématiques qu'ils maîtrisent mieux, à chercher une information qui leur manque, à solliciter le bon service ou le bon interlocuteur. Des sujets tels que la laïcité, les droits et obligations des fonctionnaires ou l'obligation de réserve ne doivent faire l'objet d'impasses ou d'approximations. La connaissance de l'actualité de la fonction publique, comme des thématiques budgétaires et financières témoigne également d'un intérêt personnel pour les métiers auxquels on aspire.

### Recommandations du jury

Le jury invite les candidats :

- à prendre connaissance de l'ensemble des environnements professionnels ouverts à l'issue de la scolarité à l'IRA et à adopter une position ouverte et renseignée sur leur projet professionnel, correspondant à la réalité des parcours qu'ils sont susceptibles de connaître au cours de leur vie professionnelle en tant qu'attaché d'administration de l'État ;
- à montrer curiosité et ouverture d'esprit : le jury ne cherche pas à mettre en difficulté les candidats, et les questions posées n'ont d'autres buts que d'ouvrir la possibilité d'une discussion avec les candidats, que les membres du jury souhaitent la plus approfondie possible, afin d'être en mesure d'évaluer les connaissances, la capacité d'analyse, la force de conviction des candidats qu'il reçoit ;
- à maîtriser un socle de connaissances sur ce qu'ils mentionnent dans le RAEP, à s'intéresser à la vie de leur administration d'origine et à élargir le champ de leur préparation.
- à mieux se préparer aux mises en situation, par la maîtrise des valeurs et principes d'organisation du service public, des connaissances administratives générales, et au-delà de la mention de la bienveillance, du « management participatif », de l'écoute, par ailleurs indispensables, à démontrer des capacités à piloter, prendre des décisions, parfois rapidement, et à s'affirmer comme responsable d'équipe.

### 3ème concours :

Le jury note la présence de candidats aux parcours très diversifiés, et parmi eux, pour certains, des profils particulièrement intéressants, brillants, et motivés.

Les candidats qui se démarquent ont su mettre en avant la cohérence de leur projet, de se projeter dans le positionnement d'un cadre A et dans la maîtrise de connaissances administratives générales (marchés publics, statuts, comptabilité publique, etc..)

Il se dégage deux catégories de candidats dans cette épreuve orale :

- Les candidats déjà fonctionnaires : de manière générale, le jury a pu constater un manque de connaissances de l'environnement administratif même dans leur secteur d'activité, témoignant d'un besoin de renforcer les connaissances pour être « armé » à passer un concours de catégorie A. Ceux qui se démarquent très favorablement

sont les candidats qui ont montré une culture et une maîtrise des connaissances administratives au-delà de leur spécialité.

Les candidats sans expériences professionnelles dans le secteur public, qui souvent sont en reprise d'études. Cela a souvent été un plus pour étoffer leurs connaissances administratives, et le jury a noté la présence de candidats très motivés.

Un nombre encore important de candidats ont là encore fait l'impasse sur la connaissance des enjeux et des métiers de l'Éducation Nationale, l'un des plus importants employeurs publics.

#### **Recommandations du jury :**

=> Afin de permettre aux candidats d'avoir des repères sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de l'État, il est important que leur préparation intègre un socle de connaissances des différents environnements publics, des politiques publiques ou des métiers, des spécificités en termes de déontologie, d'éthique et de valeurs de service public, faute de quoi le jury est amené à s'interroger sur la maturité et la motivation du projet professionnel.

=> Le jury incite également les candidats du 3ème concours à avoir un esprit de curiosité et une réflexion sur le rôle de manager, les enseignements qu'ils retirent de leur expérience professionnelle, notamment les compétences transposables au secteur public, et à se projeter de manière concrète sur les métiers qui leur seront proposés .

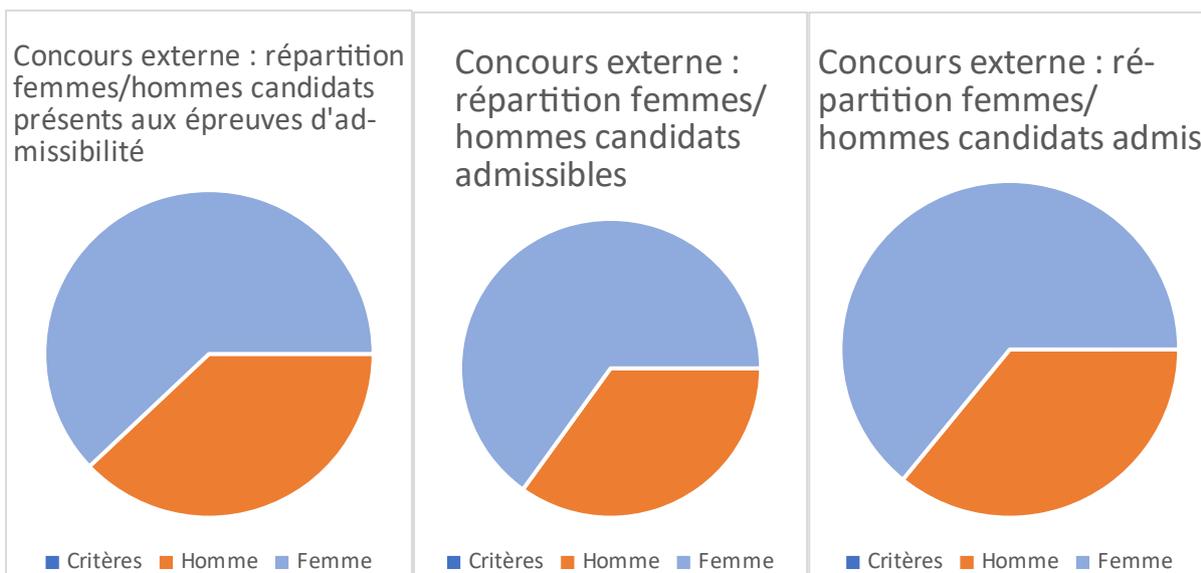
### **3. Les lauréats des trois concours**

#### **L'équilibre Femmes/ Hommes**

Les résultats se traduisent par une présence féminine toujours forte et des résultats aux épreuves écrites d'admissibilité et aux épreuves orales d'admission très encourageants.

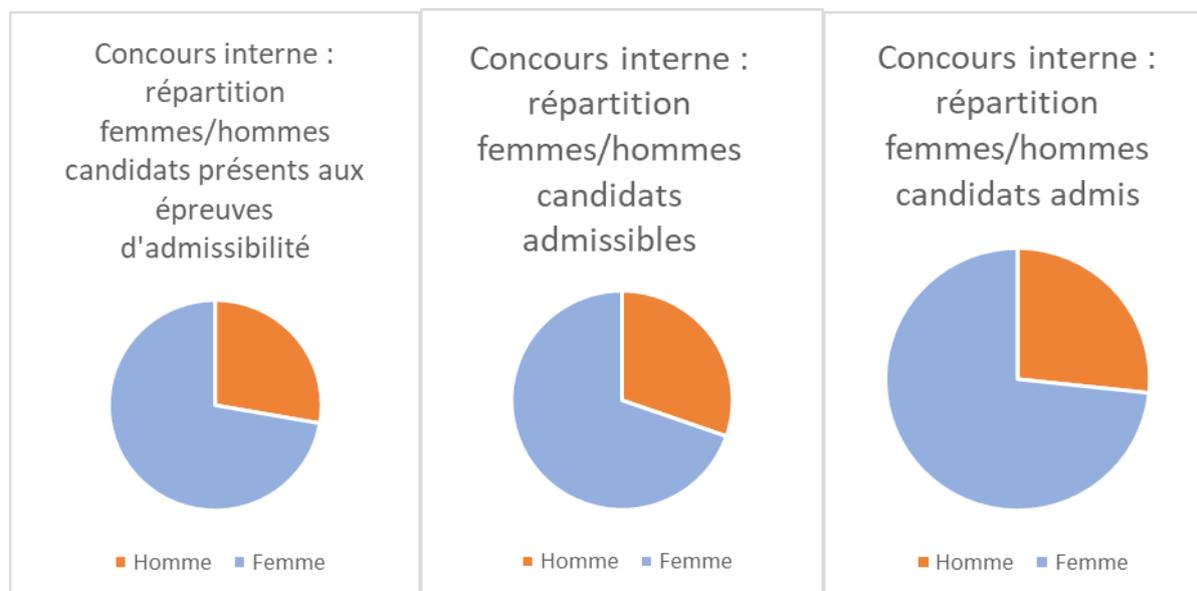
#### **Concours Externe :**

234 femmes (62,07 %) et 143 hommes (37,93 %) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 126 candidats admissibles, 82 étaient des femmes (65,08 %) et 44 étaient des hommes (34,92 %). Parmi les candidats admis, 25 étaient des femmes (64,10 %) et 14 étaient des hommes (35,90 %)



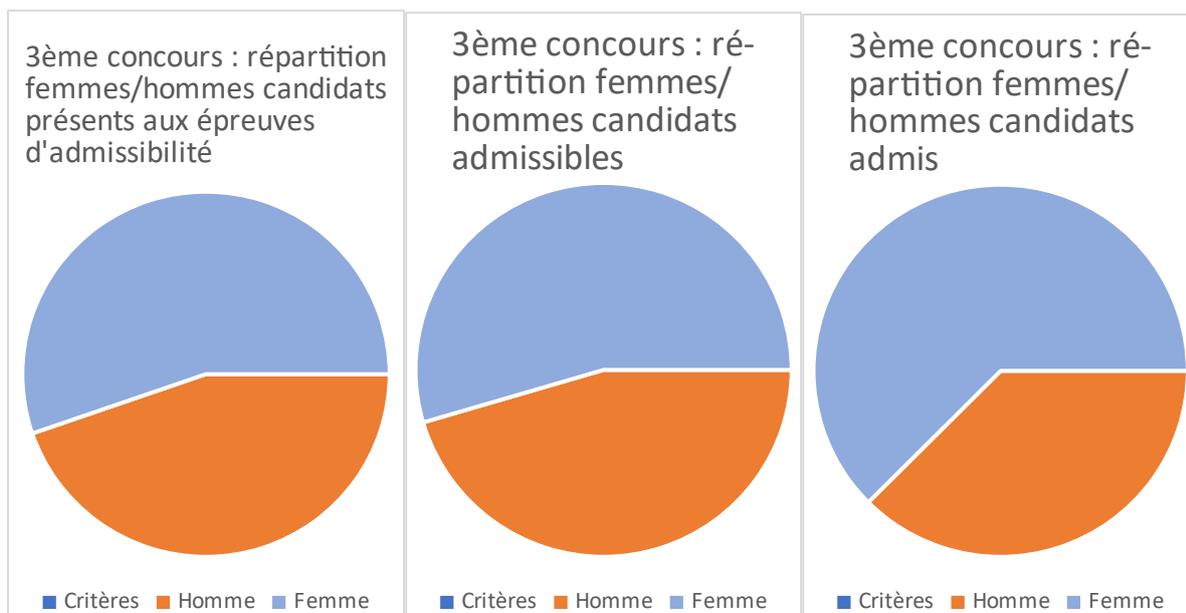
### Concours Interne :

151 femmes (72,25 %) et 58 hommes (27,75 %) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 89 candidats admissibles, 62 étaient des femmes (69,66 %) et 27 étaient des hommes (30,34 %). Parmi les candidats admis, 22 étaient des femmes (73,33 %) et 8 étaient des hommes (26,67 %)



### 3<sup>ème</sup> Concours :

21 femmes (55,26 %) et 17 hommes (44,74 %) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 22 candidats admissibles, 12 étaient des femmes (54,55 %) et 10 étaient des hommes (45,45 %). Parmi les candidats admis, 5 étaient des femmes (62,50 %) et 3 étaient des hommes (37,50 %).



Comme dans les précédentes sessions, les femmes sont largement majoritaires parmi les inscrits, les présents, les admissibles et les admis.

La part des femmes présentes aux épreuves d'admissibilité est en effet majoritaire pour les trois concours. Celle des femmes admises est sensiblement plus importante pour les 3 concours, les résultats des épreuves orales n'ayant pas défavorisé, au contraire, les candidates.

### L'origine des lauréats

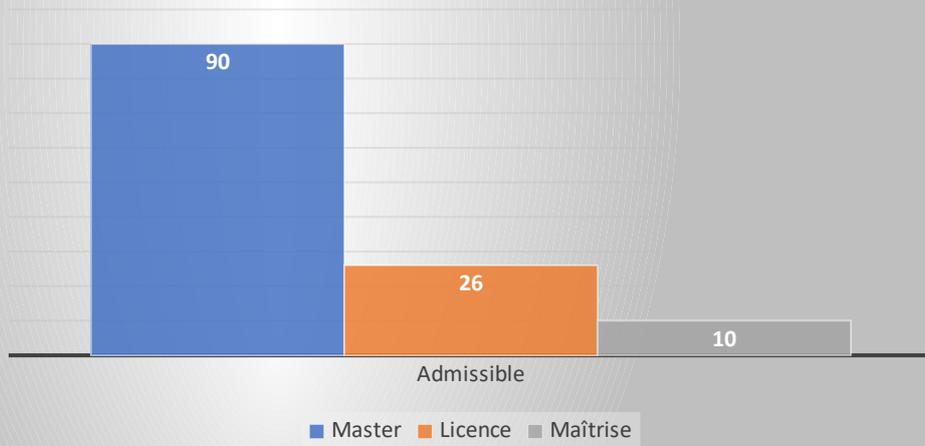
#### Concours externe

La majorité des candidats présents à l'épreuve orale ont un niveau de formation initiale de niveau Master (75,47 %)

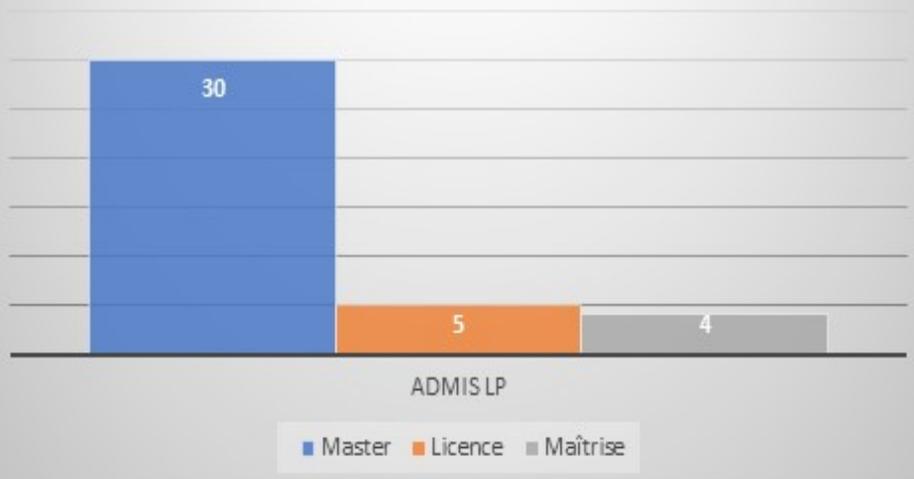
À l'issue des épreuves orales, la part des lauréats titulaires d'un Master progresse encore (76.92%). Les candidats disposant d'un diplôme de niveau licence ou Master 1 est à 36,07 % de présents, 28,57 % d'admissibles et 23,08 % d'admis.

Pour l'admission, les candidats qui ont pu faire valoir une courte expérience professionnelle de stage ou post-diplôme ont su faire valoir cet atout lors de l'épreuve orale.

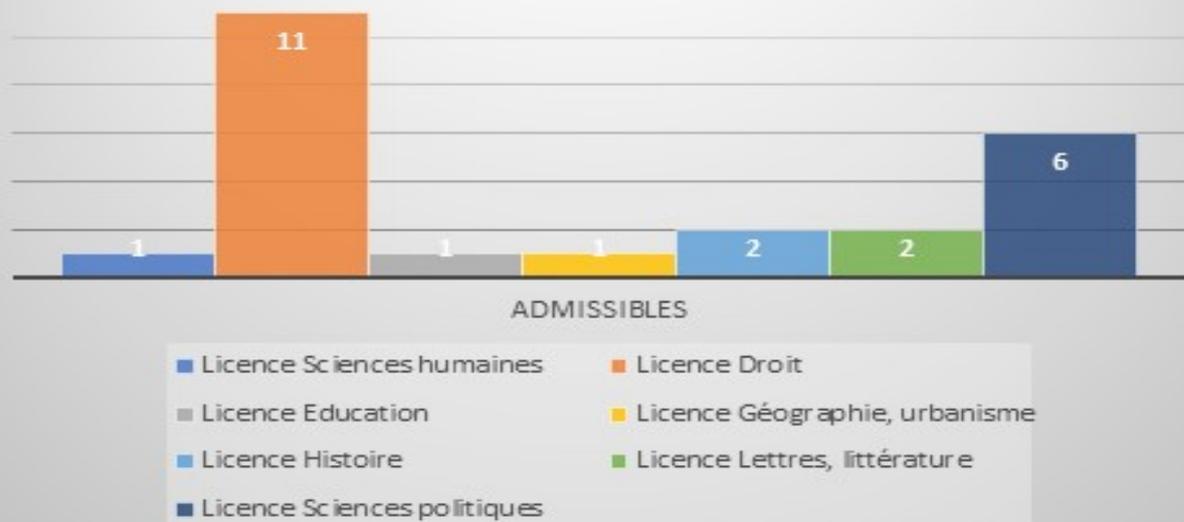
### Concours externe - Niveau de diplôme - candidats admissibles



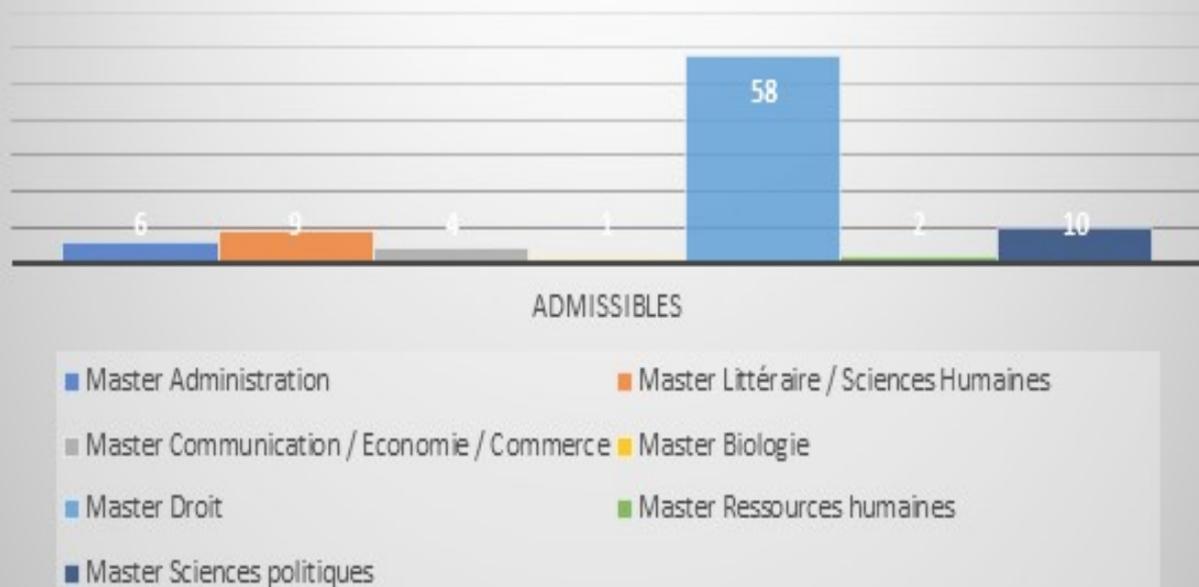
### Concours externe - Niveau de diplôme - Candidats admis



## Licence par spécialités - concours externe - candidats admissibles

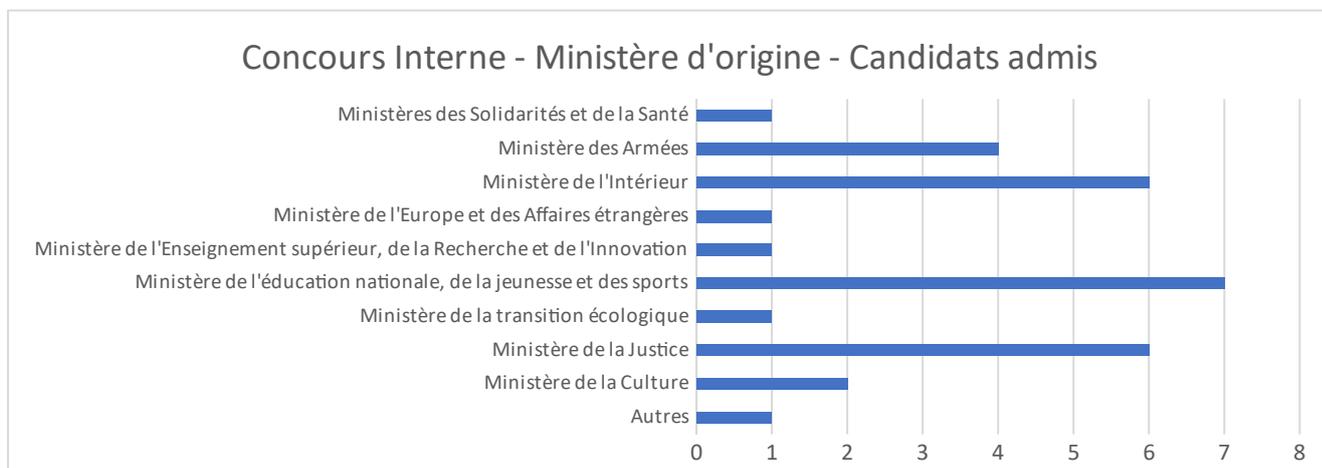
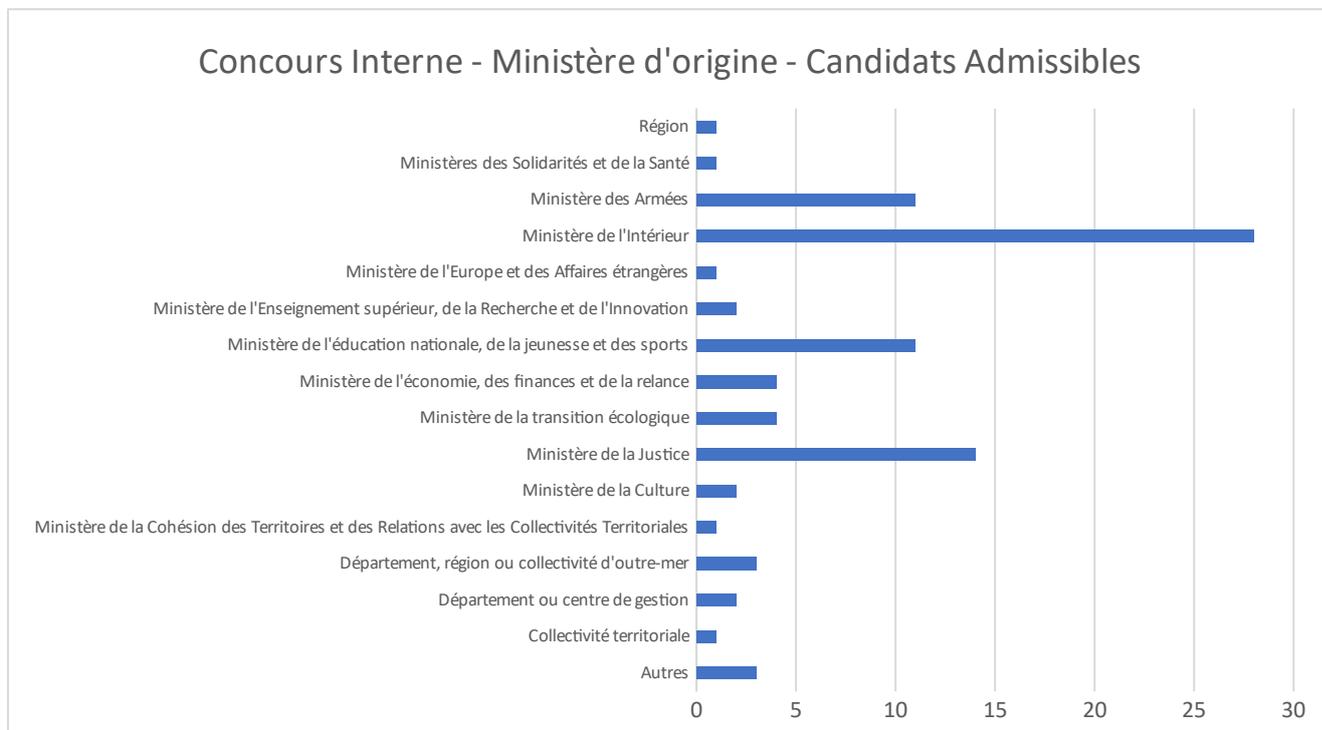


## Master par spécialités - Concours externe - Candidats admissibles

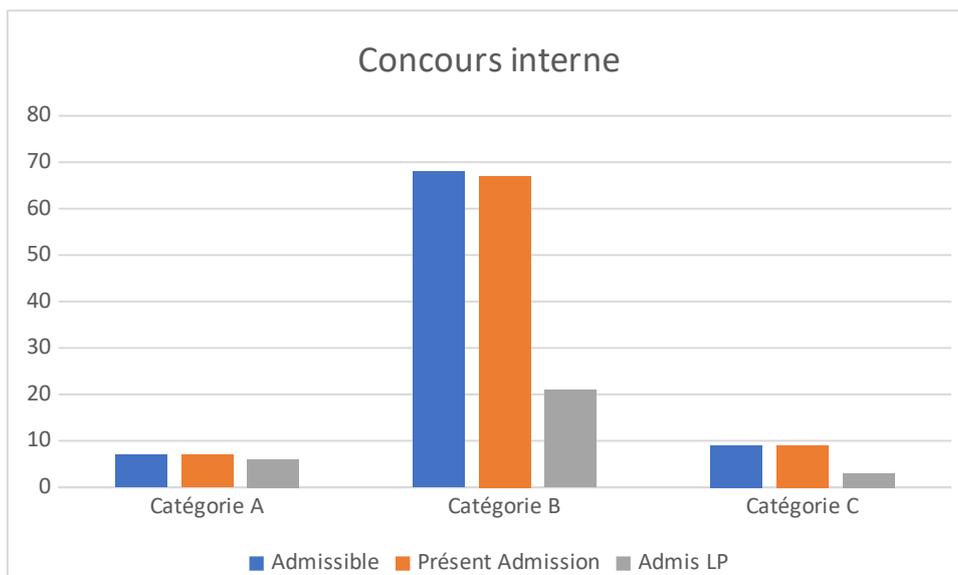


## Concours interne

Les fonctionnaires de l'État représentent 85,17 % des présents aux épreuves écrites, 90 % des admis.

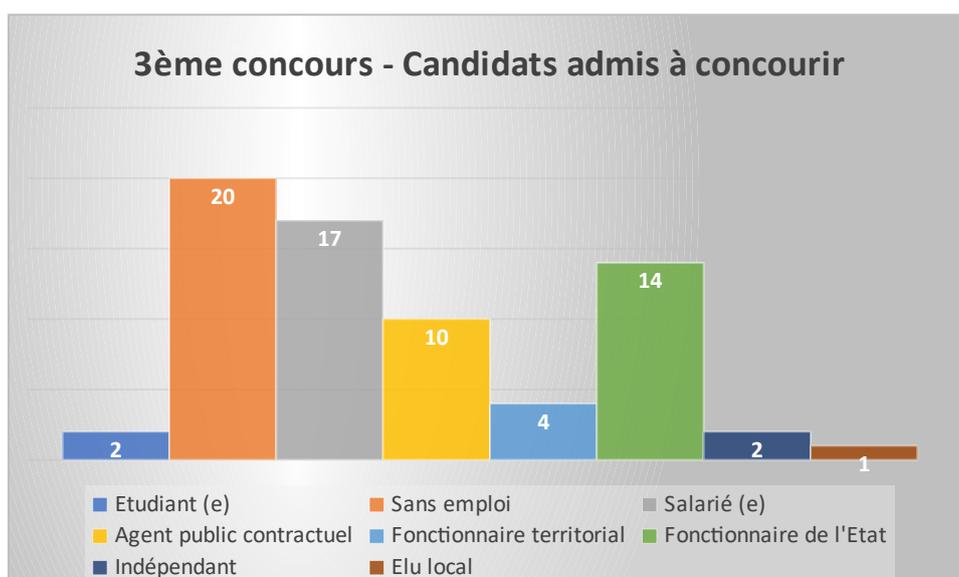


Sur les 86 candidats reçus, 7 occupaient déjà un emploi de catégorie A, 67 un emploi de catégorie B et 9 un emploi de catégorie C.

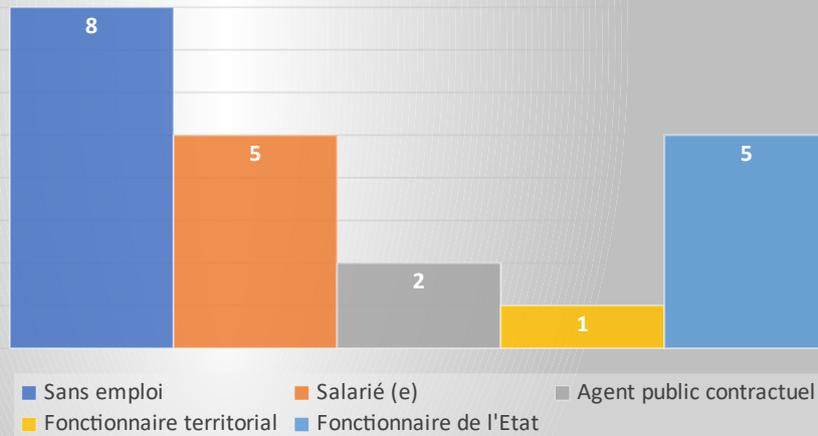


### 3<sup>e</sup> concours

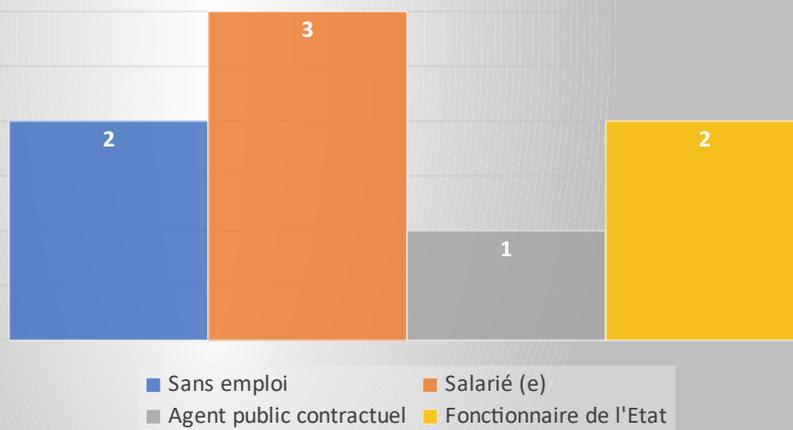
20 % des candidats admis à concourir disposent d'une expérience dans le public doublée d'un parcours dans le privé. Plus de la moitié sont salariés dans le secteur privé ou sans emploi. Aucun candidat, en revanche, n'a présenté ce concours au titre d'une expérience de responsable associatif ou de syndicaliste, et un seul au titre d'élu d'un mandat local. Les candidats du 3<sup>e</sup> concours offrent un profil très diversifié, avec des candidatures pour certaines très éloignées des profils recherchés, pour d'autres des profils dont l'excellence est à noter.



### 3ème concours - Candidats présents à l'admission



### 3ème concours - Candidats admis



## CONCLUSION

Le jury a dans l'ensemble souligné le caractère sérieux des candidats, et leur bonne préparation aux épreuves, permettant de recruter de futurs cadres disposant des qualités, valeurs et compétences requises pour exercer les fonctions d'attaché d'administration, dans des environnements professionnels variés.

Les meilleurs candidats se sont distingués par leur capacité à présenter leur parcours, une argumentation étayée dans les domaines où ils justifiaient d'une expérience professionnelle ou universitaire, à se projeter dans de futures fonctions d'attachés, et à avoir mûri leur projet professionnel.

A l'écrit, une attention doit être portée à la forme, à l'orthographe, et au caractère opérationnel des propositions et des annexes.

A l'oral, les meilleures prestations sont celles :

- qui valorisent les compétences acquises et une capacité de projection dans les fonctions d'attaché et de futur cadre
- qui reflètent la motivation du candidat
- avec de bonnes qualités d'expression orales

Les candidats doivent pouvoir a minima démontrer qu'ils disposent de repères :

- sur les différents métiers proposés à la sortie de l'IRA et particulièrement sur les métiers de l'ASU (adjoint gestionnaire en EPLE notamment)
- sur l'organisation territoriale de l'État et sur les grandes politiques publiques.

Le jury a pu auditionner des candidats curieux, volontaires, mais aussi doués de bon sens et de pragmatisme. Ceux qui ont su se révéler ont fait preuve des capacités d'adaptation et de décision attendues par le jury et par les futurs employeurs.

Les résultats obtenus témoignent à nouveau de la nécessité d'une préparation complète, qui permette d'appréhender à la fois les univers professionnels proposés en sortie d'IRA, les connaissances administratives de base pour envisager un emploi de cadre dans la fonction publique, et les qualités managériales et comportementales nécessaires pour se projeter dans de tels métiers.

La présidente du jury

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Isabelle Roux-Trescases

## ANNEXE

Arrêté du 20 mars 2023 fixant, au titre de la session de printemps 2023, la composition des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration

Le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le décret n° 2019-86 du 8 février 2019 relatif aux instituts régionaux d'administration, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2022 portant ouverture de la session de printemps 2023 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (entrée en formation au 1er septembre 2023),

**Arrête :**

### **Article 1er**

Sont nommés, au titre de la session de printemps 2023, présidents des jurys des concours d'accès à chacun des instituts régionaux d'administration :

Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de Seine-et-Marne, ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, pour l'institut régional d'administration de Bastia ;

M. Rémy GICQUEL, administrateur de l'Etat de grade transitoire, pour l'institut régional d'administration de Lille ;

M. Benoît PAUMIER, inspecteur général des affaires culturelles, pour l'institut régional d'administration de Lyon ;

M. Vincent GRENOUILLEAU, administrateur de l'État du 2ème grade, chargé de missions à la direction générale de l'aviation civile, pour l'institut régional d'administration de Metz ;

Mme Sandrine LE GALL, administratrice de l'Etat, contrôleure générale économique et financier à la mission des transports, ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, pour l'institut régional d'administration de Nantes.

### **Article 2**

Sont nommés, au titre de la session de printemps 2023, membres des jurys des concours d'accès à l'institut régional d'administration de Bastia :

Mme Morgane BARDOLLE, attachée d'administration, responsable du centre de relation clients RH à la Caisse des dépôts et consignations ;

M. Michael BIGOT, attaché principal d'administration, adjoint-gestionnaire agent comptable au lycée Arthur Rimbaud à Istres ;

M. Jean-Marc BONNAFFOUS, attaché principal d'administration, adjoint-gestionnaire au lycée polyvalent Rempart-Vinci à Marseille ;  
Mme Marianne CLAIR, attachée principale d'administration, cheffe de cabinet du directeur, cheffe du bureau du soutien à la direction, direction de la mémoire, de la culture et des archives, ministère des armées ;  
M. Damien COUSTAINING, attaché principal d'administration, directeur des affaires financières du Muséum national d'histoire naturelle ;  
M. Philippe DELANNAY, attaché principal d'administration, adjoint-gestionnaire au lycée professionnel Jules Ferry à Montpellier ;  
M. Antoine DE MONTERA, attaché principal d'administration, chef du service mutation économique, pôle entreprises, emploi et économie de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse ;  
M. Paul-André GIANNECCHINI, attaché territorial hors classe, directeur général adjoint de la ville de Bastia ;  
Mme Anaïs LECCIA, attachée d'administration, adjointe-gestionnaire au collège Hector Berlioz à Paris ;  
Mme Marine MARTINETTI, attachée d'administration, cheffe de l'unité soutien économique, service « agriculture et forêts », à la direction départementale des territoires de la Haute-Corse ;  
Mme Florence MOMUS-GAMBINI, attachée principale d'administration, adjointe gestionnaire agent comptable au lycée Giocante de Casabianca à Bastia ;  
Mme Davia MURATI, attachée principale d'administration, cheffe de mission stratégie du développement urbain à la collectivité de Corse ;  
M. Jean-Yves ORLANDINI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général de la sous-préfecture de Grasse ;  
Mme Péroline PICOT, attachée principale d'administration, adjointe-gestionnaire au collège Guillaume Vento à Menton ;  
M. Antoine PUSCEDDU, attaché d'administration, adjoint à la cheffe de la mission affaires transverses et dialogue social interministériel, direction générale de l'administration et de la fonction publique, ministère de la transformation et de la fonction publiques ;  
Mme Christine SOREL, attachée d'administration hors classe, cheffe du pôle ressources humaines, direction interministérielle de la transformation publique, ministère de la transformation et de la fonction publiques ;  
Mme Marie-Pierre TISSOT-POLI, attachée principale d'administration, cheffe de l'unité Habitat rénovation urbaine, direction départementale des territoires de Corse-du-Sud ;  
Mme Malika YSARD, attachée principale d'administration, expert juridique, sous-direction des services marchands, direction générale des entreprises, ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

-----  
**Article 7**

Les épreuves écrites sont anonymes. Elles sont notées par deux correcteurs au moins.

**Article 8**

Les membres dont les noms suivent sont désignés pour remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission :

M. Paul-André GIANNECCHINI, attaché territorial hors classe, directeur général adjoint de la ville de Bastia, pour l'institut régional d'administration de Bastia ;

Mme Mathilde JORET, attachée principale d'administration, directrice adjointe de l'administration et des finances de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour l'institut régional d'administration de Lille ;

Mme Christine KNEUBUHLER, attachée d'administration hors classe, inspectrice santé et sécurité au travail à l'inspection générale des affaires culturelles, ministère de la culture, pour l'institut régional d'administration de Lyon ;

M. Sylvain LECLERC, administrateur de l'Etat, secrétaire général à la commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'art au ministère de la culture, pour l'institut régional d'administration de Metz ;

M. Jérôme FEILLEL, attaché d'administration hors classe, administrateur de l'éducation nationale, adjoint-gestionnaire agent comptable au lycée Jacques Cartier à Saint-Malo, pour l'institut régional d'administration de Nantes.

### **Article 9**

Le secrétariat du jury sera assuré par un fonctionnaire de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et par un fonctionnaire de chaque institut régional d'administration.

### **Article 10**

La directrice générale de l'administration et de la fonction publique et les directeurs des instituts régionaux d'administration sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 mars 2023

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du département des politiques de recrutement,  
d'égalité et de diversité

Yacine SECK